

Règlement du concours : Ouvert à tous les réseaux du commerce organisé indépendant ou associé.

à lire très attentivement

Règlement du concours : Ouvert à tous les réseaux du commerce organisé indépendant ou associé. Il n'est pas obligatoire d'être membre de l'IREF

1 Le Concours « Meilleurs Franchisés & Partenaires de France » a été créé en 1987 par l'IREF, **Fédération des réseaux européens de partenariat et de franchise**, sous le haut patronage du Ministère du Commerce et de l'Artisanat. Il est ouvert :

- aux dirigeants des têtes de réseau
- aux franchisés ou partenaires indépendants méritants, présentés par leur tête de réseau membre ou non de l'IREF limité à 2 candidats.
- aux jeunes réseaux pour la catégorie espoir
- aux personnalités à titre intuitu personae ayant œuvré au service du commerce organisé ou de l'économie française.

2 Ne peuvent concourir que les têtes de réseau ou franchisés ayant au moins deux exercices sociaux. Un délai de deux ans est requis avant de pouvoir présenter un candidat affilié ayant déjà été lauréat du concours.

3 Le dossier de candidature doit être rempli et signé par la tête de réseau et le partenaire indépendant, assisté éventuellement par sa tête de réseau ou son conseiller habituel (expert-comptable, avocat, etc). Pas de frais de candidature. Toutefois, une participation forfaitaire aux frais (cérémonie, trophée, diplôme, photos, cocktail) sera demandée selon les modalités précisées ci-dessous (★).

4 Un dispositif exceptionnel, Une visibilité augmentée,
La soirée de remise des trophées, une cérémonie prestigieuse, est l'occasion exceptionnelle pour vous donner de la visibilité et augmenter votre notoriété. Le concours sera porté par une puissance médiatique, audiovisuelle et digitale, grâce à un important dispositif : Studio Gabriel, médias partenaires, viralité sur les RS, les sites internet, cnews.fr, europe1.fr, lejdd.fr et Youtube. La liste nominative des enseignes et lauréats est adressée à l'ensemble des collectivités, organismes d'Etat consulaires (CCI France, les CCI territoriales, ambassades, ministère de l'économie et des finances, fédérations professionnelles.)

Le service de Presse de l'iref diffuse des communiqués de presse aux principaux médias économiques et professionnels.

5 Pour apprécier l'activité économique, merci de joindre le compte de résultat du candidat des deux derniers exercices, ainsi que le DIP de la tête de réseau accompagné du contrat type à jour ainsi que le logo de l'enseigne full HD en PNG avec couche alpha + photos du point de vente.

6 Les lauréats sont autorisés à utiliser dans leur communication les labels millésimés du concours, en conformité avec les normes de l'IREF.

7 Le jury national est composé de personnalités à la compétence reconnue dans le domaine de la distribution, des services, de l'artisanat, de l'industrie et du chiffre.

8 Les dossiers de candidature sont à compléter en ligne sur franchise-iref.com/concours

* Participation Forfaitaire aux Frais pour la cérémonie de remise des trophées et diplômes : Uniquement pour les candidats retenus par le jury

Par lauréat dont l'enseigne est membre de l'IREF :
Frais de participation offerts + 2 invitations gratuites (le lauréat et un(e) invité(e)), + 165 euros par invité supplémentaire. Places limitées.

Par lauréat dont l'enseigne n'est pas membre de l'IREF : Frais de participation : 1650 euros (frais d'organisation, Studio Gabriel, diplôme, trophée, photos, cocktail, service de presse, viralité sur les réseaux sociaux, visibilité médias) comprenant 2 invitations gratuites (le lauréat et un(e) invité(e)) + 165 euros par invité supplémentaire. Places limitées.

58 avenue des Vosges 67000 Strasbourg
contact@franchise-iref.com
Tél 09 81 69 21 30

Le jury se réunissant en juin 2026, les dossiers doivent parvenir impérativement avant le 6 juin 2026. La cérémonie de remise des trophées aura lieu le 23 novembre 2026.

LE JURY EST PRÉSIDÉ PAR ALAIN DI CRESCENZO, PRÉSIDENT DE CCI FRANCE.

Alain AFFLELOU, Président du prix JEAN-PAUL CLÉMENT

Gérard ATLAN, Ancien Président du Conseil du Commerce de France, Conseiller du Président

Olivier BADOT, Professeur, doyen de l'ESCP Europe

Daniel BIXEL, Président de la CCI Alsace Eurométropole

Agnès BRICARD, 1ère Femme Présidente d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (2011-2012)

Jean-François BRUNET, Président du Conseil du Commerce de France - CDCF

Philippe CATTIAUX, Ancien Directeur du Commerce Intérieur, Vice Président de l'IREF

Pamela CESARETTI, Déléguée internationale de l'IREF, secteur Amérique latine

Jean-Philippe CHENARD, Avocat au barreau de Paris, Président de la Commission Juridique de l'IREF

Marie-José DACY, Responsable projets, BUREAU VERITAS CERTIFICATION

Georges DRUON, Expert en coaching

Christian EINHORN, Trésorier de l'IREF, Expert-Comptable MAZARS

Edgard EGNELL, CCI France, Pôle de développement des entreprises et territoires

Diana GRIGUER, Master franchisé Boulangeries Paul

Henri HANON, Directeur adjoint du cabinet du DG, Groupe AG2R La Mondiale

Jean-Charles HERRENSCHMIDT, Président de la CCI Seine-et-Marne

Jean-Louis HOERLÉ, Ancien Président CCI Alsace, membre d'honneur de l'IREF

Michel KAHN, Président de l'IREF, Expert en franchise et partenariat

Félicien LAPIERRE, Responsable Pôle Franchise, BNP PARIBAS

Catherine SALOMON, Secrétaire Générale de l'IREF. Consultante en franchise et partenariat.

Pierre THIVOLET, Journaliste économique

Raymond VANUXEM, Lauréat du Concours « Les lauréats de la Décennie »

Jean-Luc WEYL, Lauréat du Concours « Les lauréats de la Décennie » pluri-partenaire



BNP PARIBAS

contact@franchise-iref.com
www.franchise-iref.com

